



BULLETIN MUNICIPAL n° 2

- Avril 2024 -

LES SERVICES

HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi - mardi - jeudi - vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00
mercredi - samedi de 9 h 00 à 12 h 00

téléphone : 02.48.80.40.54

e-mail : secretariat@mairie-cuffy.fr
site internet : www.mairie-cuffy.fr

PERMANENCES MAIRE ET ADJOINTS

LUNDI	de 09 H 00 à 10 H 00	JEUDI	de 11 H 00 à 12 H 00
MERCREDI	de 11 H 00 à 12 H 00	VENDREDI	de 15 H 00 à 16 H 00

AUTRES SERVICES

SAMU		15	
POMPIERS		18 ou 112	
GENDARMERIE	LA GUERCHE	02.48.77.55.10	(permanences du lundi au jeudi de 14h à 18h)
DDT (EQUIPEMENT)	SAINT-AMAND	02.48.61.53.83	
VEOLIA (GENERALE DES EAUX)		02.48.96.99.11	(St AMAND) / 09.69.32.35.29
EDF <i>renseignements</i>		09.69.32.15.15	
<i>dépannage</i>		09.72.67.50.18	
SMIRTOM SAINT-AMAND		02.48.60.66.89	
COMMUNAUTE DE COMMUNES	JOUET / L'AUBOIS	02.48.77.55.50	
MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE	LA GUERCHE	02.48.74.74.74	
ASSISTANTE SOCIALE	LA GUERCHE	02.48.25.26.60	(sur rendez-vous)
POSTE	CUFFY	02.48.77.53.71	
ECOLE <i>maternelle / cantine / garderie</i>	CUFFY	02.48.80.41.93	
<i>primaire</i>		02.48.80.45.03	
CENTRE SOCIOCULTUREL	CUFFY	02.48.80.40.73	
INFIRMIERE	CUFFY	02.48.76.42.21 / 06.38.73.44.10	

PERMANENCES ORGANISMES A LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS

➤ **MAISON FRANCE SERVICES** est installée à l'entrée du parc Maurice Fuseller.


Deux hôtesses se relaient afin d'accompagner les administrés dans leurs démarches auprès des organismes suivants :

CPAM, CAF, CARSAT, MSA, RSI, Pôle Emploi, Conseil Général du Cher, Primrenov, permis de conduire, carte grise

HORAIRES : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (☎ : 02.48.80.46.06 ou 09.64.44.45.89)

mail : franceservices@mairie-laquercheaubois.fr

Certains organismes y assurent des permanences :

PROMETHEE – CAP EMPLOI - ☎ : 02.48.67.51.51	3 ^{ème} mardi du mois de 9h à 12h sur RDV
CDAD – PERMANENCE JURIDIQUE - ☎ : 02.48.68.33.83 / 06.85.42.95.14	1 ^{er} lundi du mois de 13h30 à 15h30
A.S.E.R.	chaque jeudi de 9h00 à 12h00 sur RDV
CODHAJ (Comité Départemental Habitat Jeunes)	2 ^{ème} mardi du mois de 14h00 à 16h30 sur RDV
CAF	borne de consultation en permanence visioconférence le mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h
CARSAT CRAM - ☎ : 39 60	1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi du mois uniquement sur RDV
CICAS - ☎ : 0820 200 189	 permanence supprimée depuis le 1^{er} octobre 2017 – s'adresser à BOURGES ou NEVERS
MISSION LOCALE CHER SUD	lundi de 13h30 à 17h00 et du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00 - ☎ : 02.48.82.10.35

➤ Permanences salles municipales de la Mairie de LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS :

- **FACILAVIE** : sur RDV - 02.48.23.06.70
- **Défenseur des Droits** : 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 9 h à 12 h - 06.40.51.27.76

PERSONNEL COMMUNAL

➤ SERVICE ADMINISTRATIF : Mme RAIMOND - Mme LANGLOIS - Mme HEURLEY – Mme GUENOT
➤ SERVICE SCOLAIRE / TECHNIQUE : Mme ALVES – Mme BLAHYJ - Mme CLEMENT - Mme SENICA ROCHEL – Mme DAPOGNY
➤ SERVICE TECHNIQUE : M. CASSIOT

HORAIRES BUS DIRECTION NEVERS (réseau RÉMI)



Service de transport à la demande
mis en place par le Conseil Régional du Centre.

réservation obligatoire au **0 806 70 33 33**

La BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE de CUFFY vous accueille le mercredi de 10 h 00 à 12 h 00



Le MOT du MAIRE



FLASH SUR LE PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

Créé en 1986, le Pays Loire Val d'Aubois regroupe 49 communes réparties sur 4 Communautés de Communes : Trois Provinces (*Sancoins*), Pays de Nérondes (*Nérondes*), Portes du Berry (*La Guerche-sur-l'Aubois*) et Berry Loire Vauvise (*Sancerques*).

Son portage juridique est assuré par un syndicat mixte ouvert (Etablissement Public Local) depuis 1986 dont le siège social se situe à la Tuilerie Sauvard à La Guerche-sur-l'Aubois.

Chaque Commune a un délégué titulaire et un délégué suppléant. Les Communauté de Communes ont quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants.

Depuis 2016, les Communautés de Communes ont transféré au Pays diverses compétences dont l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale, puis la promotion touristique en 2019 (*dont la création d'un office de tourisme*).

Si toutes les Communes et les Communautés de Communes contribuent par des cotisations aux frais de fonctionnement et d'investissement du Pays, certaines compétences (Schéma de Cohérence Territoriale et Promotion Touristique) sont exclusivement financées par les Communautés de Communes.

Le Pays Loire Val d'Aubois est labellisé « Pays d'Art et d'Histoire » et a mis en place un Centre d'Interprétation à la Tuilerie Sauvard à la Guerche-sur-l'Aubois.

Le Pays Loire Val d'Aubois est l'interlocuteur privilégié de la Région Centre Loire. Des contrats sont signés pour que les Communes ou les Communautés de Communes puissent bénéficier de subventions régionales sur différents axes correspondants à la politique voulue par le Conseil Régional.

Ce nouveau programme d'aide à l'investissement qui se déroule sur la période octobre 2022/octobre 2028, est établi autour des grandes thématiques suivantes :

- **L'emploi et économie** : Très Haut Débit, zones d'activités, immobilier d'entreprises, insertion par l'activité économique, tourisme, agriculture
- **Le mieux-être social** : santé, services à l'enfance, commerces de proximité, équipements culturels, tiers lieux, loisirs sportifs
- **Le maillage urbain et rural** : habitat, transports, cœurs de village, espaces publics urbains
- **La biodiversité** : trame verte et bleue, gestion alternative des espaces publics, biodiversité domestique, matériels agricoles permettant des pratiques favorables à la biodiversité et à l'eau
- **Le Plan Climat Energie régional** : plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs, filière Bois énergie (de la production à la distribution)

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) du Pays Loire Val d'Aubois, qui a été adopté par la commission permanente régionale le 21 octobre 2022, est doté à hauteur de 5 683 000 €. Il se terminera dans 6 ans, soit le 21 octobre 2028.

Cuffy a bénéficié de ces aides : aménagement des quais et des espaces verts de la Halte Nautique, construction de la Halle Nautique, aménagement de la Boucles des Mariniers, reconstruction des deux courts de tennis, installation de la fibre optique ...

La CDC des Portes du Berry a également bénéficié de ces subventions : construction de la Maison Médicale de La Guerche-sur-l'Aubois, construction du centre de loisirs à Cours-les-Barres, création des trois boucles cyclables sur notre CDC ...

Le Pays Loire Val d'Aubois est une structure importante pour l'aménagement de nos communes !

Le Maire, Olivier HURABIELLE



CONSEIL MUNICIPAL du 12 JUILLET 2023

- PROCÈS-VERBAL -

Nombre de Membres :

- en exercice 15
- présents 12
- votants 13
- quorum 08

date convocation : 04/07/2023
date d'affichage : 05/07/2023

Le Conseil Municipal de CUFFY (Cher) dûment convoqué s'est réuni le MERCREDI 12 JUILLET 2023 à 18 H 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. HURABIELLE, Maire.

Présents : MM. et Mmes HURABIELLE LYON LORRE DUCROT LESUEUR
KALUZNY BAUJARD PENARD LEJEUNE PASTOUT PILLIER
BARON (arrivé à 18 H 50)

Absentes : Mme DUPOUY procuration à M. LESUEUR
Mme ROCHE, excusée
Mme CHAHINIAN, excusée

Secrétaire de séance : Mme LORRE

Aucune remarque n'ayant été formulée par les membres du conseil, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

1) COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS / POINT SUR LES TRAVAUX

Voirie

Le CM fait le point sur le programme de voirie attribué à l'entreprise AXIROUTE qui devrait être terminé fin juillet et concernant :

- l'achèvement des travaux se rapportant à l'aménagement d'une partie de la rue des Vieilles Rames
- la poursuite de l'opération relative à la réfection de 6 voies communales
- la modification des travaux prévus rue du Colombier et la remise en état d'une portion de la rue des Linans
- les difficultés de communication et de compréhension rencontrées avec certains administrés.

Eglise

L'assemblée :

- émet à l'unanimité un avis favorable sur le classement au titre des monuments historiques de la cloche et son joug proposé par la commission régionale de l'architecture et du patrimoine
- note que la restauration du bâton de procession a été prise en charge par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Cuffy
- indique que suite au dépôt d'une déclaration de sinistre, une évaluation des dégâts occasionnés à la porte d'entrée de l'édifice a été sollicitée auprès de la DRAC.

Affaires scolaires

Le CM note que :

- le dernier conseil d'école a eu lieu le 13 juin
- la remise de livres aux 13 enfants entrant en classe de 6^{ème} a été effectuée par Mme KALUZNY et M. BARON lors de la kermesse de l'école du 30 juin
- les effectifs provisoires pour l'année scolaire 2023/2024 sont estimés à 88 élèves pour 4 classes
- la liste des travaux d'entretien habituellement demandés par les enseignantes devrait être fournie prochainement
- la rénovation du carrelage de la cuisine de la cantine est programmée fin juillet pour un montant de 4 578,31 €
- le remplacement annuel de 2 PC s'élève à la somme de 1 298,00 €.

2) OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

L'assemblée décide à l'unanimité :

- de fixer comme suit les tarifs cantine/garderie pour l'année scolaire 2023/2024 :

. repas maternelle	2,80 €	. garderie mensuelle	20,00 €
. repas primaire + adultes	3,15 €	. garderie jour	3,00 €

- de contracter auprès du Crédit Agricole un prêt d'un montant de 220 000,00 € (taux fixe 3,82 % - remboursement en 15 ans) afin de financer le programme de réfection de voirie subventionné également au titre de la DETR (56 158,00 €) et du Conseil Départemental (37 438,00 €).

Le CM décide ensuite :

- de maintenir le montant du loyer de la Sté de Chasse à 80,00 € pour 2023 par 11 voix pour et 2 abstentions (M. BAUJARD et Mme KALUZNY)
- d'adopter après avis favorable du comptable public, le passage du budget communal à la nomenclature M57 à compter du 01/01/2024 par 12 voix pour et 1 abstention (M. BAUJARD).

3) PERSONNEL COMMUNAL

L'assemblée :

- note que Mme GUENOT a été recrutée en qualité d'adjoint administratif stagiaire à temps complet depuis le 1^{er} juillet
- décide de recourir aux services de l'association ASER du 17 juillet au 31 août (avec possibilité de prolongement) pour effectuer des missions de nettoyage et désherbage durant la période estivale
- adopte à l'unanimité après avis favorable du CST du Centre de Gestion, les modifications apportées aux modalités d'utilisation du compte épargne temps instauré pour le personnel communal.

Suite au départ en retraite de Mme CHAUMARD, le CM décide à l'unanimité à compter du 1^{er} septembre :

- d'augmenter le temps de travail de Mme SENICA ROCHEL après avis favorable du CST du Centre de Gestion (suppression d'un poste à 17/35^{ème} et création d'un poste de 26/35^{ème})
- de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (19/35^{ème})
- de réaménager en conséquence les plannings de travail des agents affectés aux services scolaires.

4) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Après avoir rappelé que les comptes-rendus des différentes réunions de la CDC sont diffusés à chaque conseiller, M. le Maire fait le point sur les dossiers concernant :

- la session d'été du centre de loisirs du 10 juillet au 1^{er} septembre sur les sites de Cours-les-Barres et Jouet/l'Aubois
- l'organisation également durant cette période estivale de 3 mini séjours (initiations motocross, nautique et ferme pédagogique)
- les boîtes SOS qui seront remises gratuitement aux administrés du territoire de la CDC qui en feront la demande (une boîte par famille)
- la distribution du nouveau bulletin d'information avec DICRIM.

5) QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée prend note :

- du changement du jour des cours de country au centre socioculturel (le jeudi de 19 H 00 à 21 H 00)
- de la mise en place par le Comité des Fêtes d'une section « danses folkloriques » (cours le lundi de 17 H 00 à 18 H 30 au centre socioculturel)
- de la prochaine création d'une nouvelle association communale (danses des années 80)
- de la régularisation de l'acte notarié relatif à l'échange de parcelles agricoles avec les conjoints CHANTELAT
- du courrier adressé au Préfet du Cher par un administré au sujet du poteau téléphonique implanté vers la station d'épuration du Bec d'Allier dont le remplacement n'a toujours pas été effectué par ORANGE malgré les demandes d'intervention sollicitées au niveau de la Mairie
- de la programmation par la DDT de la Nièvre - Service Loire durant le mois d'octobre, des travaux de renforcement des digues des Joigneaux et du Guétin
- de la parution dans le magazine de la Région d'un article sur l'esprit guinguette à la halle nautique.

Le CM valide également à l'unanimité la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PSC) ainsi que celle du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

M. BAUJARD :

- est avisé que dans le cadre des arrêtés sécheresse, il convient d'appliquer les mesures de restriction d'eau se rapportant au niveau d'alerte le plus fort touchant la commune (bassin versant de l'Aubois et non celui de la Loire)
- demande si le tir des feux d'artifice peut être réglementé.

Mme LEJEUNE est informée que :

- le système de fermeture du portillon de l'école maternelle proposé n'a pas été validé par les enseignantes
- le mobilier du foyer de l'ancien club de football qui avait été emprunté a bien été restitué.

M. PILLIER :

- signale qu'une portion de la chaussée de l'allée de Bosne s'est de nouveau dégradée
- convie les membres du CM au tournoi du Club de Tennis qui se déroulera du 15 au 30 juillet
- aborde la question du coût de l'énergie et de son impact sur la consommation des équipements communaux.

M. DUCROT fait le point sur différents dossiers (annexe 1).

Mme KALUZNY :

- s'interroge sur les mesures qui pourraient être envisagées suite à l'installation de caravanes sur un terrain privé situé rue du Colombier (stationnement interdit en zone inondable et site classé)
- rappelle qu'à titre exceptionnel, le brûlage de déchets verts (branches et autres produits d'élagage) est seulement autorisé du 1^{er} octobre au 30 avril
- fait part d'un article paru dans la Nouvelle République au sujet des dégâts causés par le fauchage de la digue de Loire par la DDT du Loir-et-Cher (travaux effectués en sous-traitance en pleine période de nidification).

M. LESUEUR indique que le niveau actuel du puits de captage est supérieur à celui constaté en 2022 à la même période.

M. PASTOUT propose de mettre en places les jours de marché des bacs jaunes pour la collecte de cartons.

M. DUCROT reprend la parole pour faire deux déclarations au sujet :

- des problèmes liés aux réseaux ORANGE (annexe 2)
- du respect des engagements des élus avec une réponse apportée par M. LYON (annexe 3).

- Séance levée à 20 H 55 -

QUESTIONS DIVERSES

- Le terrain communal des Fourmis ne doit pas servir de dépôt des coupes de tonte et autres par les riverains, l'agriculteur ayant réalisé les foins s'en est plaint !
- Le chemin des Mares sera prochainement refait en bicouche gravillonné. Il serait important de limiter cette rue à 3,5 tonnes (actuellement un tracteur de semi-remorque manœuvre à cet endroit et un risque d'arrachage de bicouche est à craindre).
- La rue des Canches devrait également être limitée à 3,5 tonnes.
- Le goudronnage des entrées privées des habitations situées dans la zone des travaux de voirie seront à la charge des propriétaires.
- Les plots au km zéro de La Loire à Vélo ont été descellés et des tags ont été faits. Une intervention sera réalisée dès que possible.
- Une rallonge a été confectionnée par l'entreprise FRIBOULET pour alimenter le coffret électrique prêté par la commune d'Apremont pour le marché estival.
- des tubes ont été scellés à l'Escale du Guétin afin que l'exploitant puisse installer des ombrières.
- un rendez-vous a été pris le 4 août avec Mme PERROT de VNF concernant le ravinement sous le trottoir rue du Port, les arbres sur la route d'Apremont qui risquent de tomber sur les lignes téléphoniques ainsi que l'état du pont de l'Aubray.

- Annexe 2 -

Problème des réseaux ORANGE

Depuis plusieurs années ORANGE Réseaux laisse se dégrader le réseau cuivre : poteaux cassés, lignes téléphoniques détendues, voire au sol !

Malgré une application « signal réseaux » mise à disposition des collectivités et les signalements que nous effectuons, trop peu sont réalisés dans les délais indiqués ou ne sont jamais réalisés.

Un couple âgé a été privé de téléphone fixe pendant plus de 4 mois et s'est retrouvé complètement isolé et en insécurité, le réseau mobile étant très aléatoire.

Les différentes requêtes faites par la Mairie et par l'abonné n'ayant pas abouti et devant l'immobilisme d'ORANGE, j'ai sollicité M. Yves ARNAUD, retraité d'ORANGE, pour nous aider.

Son intervention auprès du patron de l'Unité d'Intervention Occitanie avec une menace de médiatisation le vendredi 02 juin, a permis un rétablissement de la ligne le 07 juin.

Je tiens à remercier M. Yves ARNAUD pour son aide.

Il est regrettable qu'ORANGE Réseaux laisse à l'abandon nos territoires ruraux et que les demandes des élus ou des administrés ne soient pas traitées rapidement.

M. Didier DUCROT, Adjoint chargé des travaux

- Annexe 3 -

Déclaration de M. Didier DUCROT

Afin de permettre à la CDC des Portes du Berry, dont je suis le délégué au SDE18, de pouvoir envisager d'accéder au Bureau du SDE18, afin de préparer l'avenir, il avait été convenu, en présence de M. le Maire, avec M. Christian LYON que celui-ci démissionne de son poste de vice-président du SDE18 en juin 2023.

Suite à différents entretiens, je constate que les engagements pris n'ont pas été respectés. Je regrette cette situation qui aurait pu permettre d'avoir un élu d'une communauté de communes pour la première fois au bureau du SDE18.

Réponse de M. Christian LYON :

Il s'avère, après discussion avec le Président du SDE18, que si je démissionne, il n'est pas certain que M. Didier DUCROT soit élu au bureau. Je préfère donc rester afin que notre secteur soit représenté au sein du bureau du SDE18.

M. le Maire :

Dont acte.



CONSEIL MUNICIPAL du 14 DÉCEMBRE 2023

- PROCÈS-VERBAL -

Nombre de Membres :

- en exercice 15
- présents 14
- votants 14
- quorum 08

date convocation : 07/12/2023

date d'affichage : 07/12/2023

Le Conseil Municipal de CUFFY (Cher) dûment convoqué s'est réuni le JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023 à 18 H 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. HURABIELLE, Maire.

Présents : MM. et Mmes HURABIELLE LYON LORRE DUCROT LESUEUR DUPOUY KALUZNY BAUJARD PENARD PASTOUT PILLIER BARON ROCHE CHAHINIAN

Absents : Mme LEJEUNE, excusée

Secrétaire de séance : Mme LORRE

Aucune remarque n'ayant été formulée par les membres du conseil, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

1) COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS / POINT SUR LES TRAVAUX

Bâtiments communaux

L'assemblée :

- est informée qu'un sinistre a été déclaré dans la salle de commission ainsi que dans le local associatif
- est avisé du passage d'un expert afin d'établir l'étendue des dommages suite au sinistre de l'église

Signalétique parcours d'orientation

Le Conseil Municipal fait le point suite à la réunion du Comité de pilotage du Bec d'Allier du 5 décembre

Rénovation éclairage public

Le Conseil Municipal :

- accepte à l'unanimité le plan de financement proposé par le SDE 18 concernant la rue au Dau (965,45 € HT dont 50 % à la charge de la commune soit 482.73 €)
- fait le point sur le dossier concernant la rue des Fourmis

2) OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

Le CM décide à l'unanimité :

- de renouveler une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000,00 € auprès du Crédit Agricole
- d'effectuer un amortissement sur 5 ans suite aux travaux réalisés par le SDE 18 et réglés en 2023
- d'engager avant le vote du budget 2024 des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2023
- d'autoriser les virements de crédits qui s'avèreraient nécessaires au budget d'ici le 31 décembre
- d'accorder le retrait de la délibération N°2023/32 concernant la vente de la parcelle communale à M. Jacki CHANTELAT
- d'accepter la délibération constatant la désaffectation de cette parcelle de terre
- d'accepter la délibération procédant au déclassement de cette parcelle

L'avis est demandé à l'assemblée concernant la mise en place de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat : avis favorable

3) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Un rappel est fait concernant la diffusion des comptes-rendus des réunions de la CDC à chaque conseiller

Un point est fait sur les dossiers concernant :

- la construction de deux gendarmeries à la Guerche sur l'Aubois et Jouet sur l'Aubois
- la convention des Dignes de Loire
- la signature du contrat Territoire concernant la construction d'un bâtiment d'intérêt communautaire avec le Conseil Départemental

4) QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée :

- est avisée du renouvellement de mise en disponibilité pour convenances personnelles de Jonathan MULLER pour l'année 2024
- prends connaissance des lettres de remerciements reçues de différentes associations suite à l'octroi de subvention
- émet un avis favorable par 10 voix pour, 3 voix contre (Mme LORRE, Mme KALUZNY et M. BAUJARD) sur la vente par SA France LOIRE d'un logement situé dans le lotissement des Fourmis (N° 34 rue Ormes)

Il est rappelé que le concert de Musique Harmonie aura lieu dimanche 17 et que l'Assemblée Générale de l'Association pour la protection du Confluent se déroulera le vendredi 22 décembre à la salle des associations

M. DUCROT aborde différents sujets dont le détail est joint en annexe

M. BARON constate que la chaussée rue du Colombier se dégrade et que d'importants nids de poule se sont formés

M. PILLIER se questionne sur l'avenir des logements de la Cure

Mme CHAHINIAN signale qu'à plusieurs reprises un chien errant est retrouvé dans son jardin

Mme KALUZNY demande à quel moment seront installés les panneaux « 50 »

- Séance levée à 20 H 40 -

Annexe

Questions diverses

- Nous sommes en attente de l'étude de l'architecte concernant les bâtiments commerciaux du Guétin, suite à la demande de rénovation auprès de l'EPFLI !
- En réponse à Madame DUPOUY lors du dernier CM concernant leur participation financière au busage du fossé longeant leur propriété, le devis s'élève à 4 600 € HT avec de la terre végétale comme demandé.
- La plateforme créée dernièrement allée de la Boulaise a été détériorée par une semi-remorque de livraison chez un riverain.
- A l'intersection de la rue du Champ Grillau et de la rue des Vieilles Rames, la goutte de protection des câbles sur le poteau a été arrachée.
- La porte arrière du local de l'Infirmière au Guétin a été fermée et isolée.
- Suite au problème de dégâts des eaux, l'association Aubeis de Terres et de Feux souhaite un local temporaire afin de stocker leur documentation.
- Monsieur LAFLEUR père signale ne plus recevoir le bulletin municipal, il y a 2 boîtes aux lettres mais la sienne n'est pas desservie.
- L'exploitant de l'Escale du Guétin, Monsieur EVEZARD, demande que la haie soit diminuée en hauteur afin de voir le logo du local.
- Une circulation importante de véhicules de travaux public a détérioré le chemin de la Réserve récemment refaite par la municipalité.

EXTRAIT
DU REGISTRE DE L'ARRETE DU MAIRE DU 18 JUIN 2008
portant interdiction des feux sur le domaine public
et dans les propriétés privées

Le Maire de la commune de CUFFY (Cher),

ARRETE

- Article 1 :** Tout brûlage sur le domaine public est rigoureusement interdit.
- Article 2 :** Dans les propriétés privées, sont interdits les brûlages : des produits des tontes de pelouses, gazons et autres (herbes...), les résidus des tailles de haies, arbres et arbustes n'excédant pas 1 cm de diamètre, les fleurs fanées, les feuilles d'arbres mortes ou non. Ces produits devront être soit compostés, soit déposés à la déchetterie de Patinges, commune de Tortonon.
- Article 3 :** A titre exceptionnel, les brûlages de branches et autres produits d'élagage pourront être effectués dans les propriétés privées le matin jusqu'à 12 h 00 tous les jours sauf les dimanches et jours fériés, du 1^{er} octobre au 30 avril, sauf arrêté préfectoral pour cause de sécheresse ou autre.
- Article 4 :** Les brûlages effectués en application de l'article 3 doivent se faire sous la surveillance d'une personne disposant d'une lance d'arrosage sous pression, afin d'éviter tous les risques d'incendie durant cette opération. Chaque intervenant doit, en outre, veiller à ce que l'importance du foyer, les retombées incandescentes, les fumées, compte tenu de la direction du vent, de la distance par rapport aux habitations voisines, n'entraînent pas de nuisances pour le voisinage. Le propriétaire du terrain sur lequel sont réalisés les brûlages susvisés est tenu pour responsable des désordres et de tous autres dommages auxquels ils peuvent donner lieu.
- Article 5 :** La réglementation précitée est applicable sur l'ensemble de la commune de Cuffy.
- Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA GUERCHE- SUR-L'AUBOIS (Cher) chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

O. HURABIELLE



EXTRAIT
DU REGISTRE DE L'ARRETE DU MAIRE DU 1^{er} JUIN 2017
relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

Le Maire de la commune de CUFFY (Cher),

ARRETE

- Article 1 :** Sur le territoire de la commune de CUFFY, les occupants de locaux d'habitation et de propriétés privées devront :
- régler le volume sonore de leurs appareils producteurs de sons : radios, télévision, chaîne acoustique ..., de manière à ce qu'ils ne soient pas perceptibles dans les logements et locaux voisins,
- veiller à ce que les bruits de pas, de chutes d'objets, les déplacements de mobiliers sur les planchers ne puissent être perçus par les voisins, soit en installant des dispositifs isolants au point de contact des meubles, soit en faisant placer des revêtements isolants sur les sols,
- éviter autant que possible les cris, hurlements, éclats de voix bruyants,
- veiller à ce que le comportement et les jeux des adultes et des enfants ne soient pas une source de trouble de voisinage.
Les travaux de bricolage, jardinage, percussions, vibrations, trépidations, ainsi que l'usage des tondeuses à gazon, taille-haies, bancs de scie et autres instruments et outils particulièrement bruyants, ne peuvent être effectués que :
- les jours ouvrables : de 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 19 H 30
- les samedis : de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 19 H 00
- les dimanches et jours fériés : de 10 H 00 à 12 H 00
- Article 2 :** Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Ils s'assureront notamment que pendant une absence temporaire ou prolongée de leur domicile, leurs animaux ne soient pas à l'origine d'une gêne pour le voisinage.
- Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA GUERCHE- SUR-L'AUBOIS (Cher) chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 4 :** Le présent arrêté annule et remplace celui en date du 18 juin 2008.

Le Maire,

O. HURABIELLE



La vie de la commune ...

REPAS des AINÉS



Le traditionnel repas des seniors de la commune a fait le plein de convives le dimanche 17 mars. Les membres du CCAS et les élus ont accueilli 118 convives et porté 4 repas à domicile. Convivialité, plaisirs de la table, retrouvailles, joyeuse ambiance ont permis à tous de passer un bon moment qui s'est prolongé le soir sur la piste de danse. Sébastien LECOIN a animé cette journée et proposé différentes danses. Servi par les membres du CCAS, le repas a été confectionné par Catherine PENARD et Laurent PASTOUT.

CONCOURS des MAISONS FLEURIES



Vous continuez à fleurir vos jardins et parterres et nous en sommes ravis, vous contribuez ainsi à embellir notre commune.

Pensez tout simplement aux fleurs et plantes non gourmandes en eau pour protéger notre planète.

Si vous souhaitez participer au concours 2024, il suffit de vous inscrire auprès du secrétariat de mairie.

Nous vous rappelons que les personnes ayant déjà concouru l'année dernière sont inscrites d'office, sauf avis contraire de leur part.

Bonnes plantations et bon fleurissement !

ÉLECTIONS EUROPÉENNES



Tous les électeurs sont conviés à participer aux Elections Européennes **le dimanche 9 juin prochain**.

Le bureau de vote se situera au centre socioculturel et vous accueillera de 08 H 00 à 18 H 00.

Il s'agit d'élire 81 eurodéputés pour la France sur les 720 que compte le Parlement Européen. Chaque électeur devra choisir une liste de 81 candidats parmi toutes les listes présentes. Toutes les listes ayant dépassé les 5 % des suffrages exprimés auront des eurodéputés dont le nombre est attribué à la proportionnelle.

Un moyen de s'exprimer est à votre disposition, à vous de le saisir !



MARDIS 07 - 14 - 21 et 28 mai 2024 de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 17 h 30
à l'école maternelle

→ ou sur rendez-vous (en cas d'indisponibilité) auprès de la Directrice Mme DESMINES : 02.48.80.41.93

Seront inscrits les enfants nés en 2021 et ceux nés avant 2021 non inscrits à l'école de CUFFY

- se munir d'un certificat d'inscription (à retirer en mairie)
- puis se présenter à l'école les jours indiqués ci-dessus avec les livrets de famille et une photocopie des dates de vaccinations obligatoires (en cas de séparation des parents, fournir la copie du jugement fixant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant ainsi que l'adresse des 2 parents).

FORAGE DOMESTIQUE

L'entreprise de forage (*dans le cas d'un nouvel ouvrage*) ou le propriétaire (*dans le cas d'une régularisation*) devront directement déclarer le forage sur le site DUPLOS.

Le site DUPLOS (<https://duplos.developpement-durable.gouv.fr/#/>) est un portail de télédéclaration.

Le CERFA 13837*02 sera rempli numériquement puis envoyé simultanément aux différentes parties prenantes : propriétaire, Mairie et DDT.

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)



VNF a réalisé des travaux de chaque côté du pont du Colombier au mois de février dernier. Comme vous aviez pu le constater depuis plusieurs années, les berges disparaissaient dans le canal.

Des pieux d'acacias ont été enfoncés, de la terre a été mise ce qui a permis un reprofilage du canal à ces deux endroits.

Des travaux de la même nature ont été réalisés sur le Port du Guétin sur la partie gérée par VNF.

Pour mémoire, la Municipalité gère l'espace de la rampe de mise à l'eau à la Halle nautique, l'installation des palplanches et la création du quai qui ont été réalisés au moment des travaux en 2003-2004.

TRAVAUX SUR DIGUE

Une opération de consolidation de la digue de « La Grenouille » a été réalisée en février-mars. Des tonnes de pierres ont été installées en pied de digue et un chemin pour l'entretien a été créé. L'enrochement a été recouvert de terre. La municipalité avait sollicité la DDT Service Loire depuis 2018 pour corriger la faiblesse de la digue. Entre les études techniques, les diagnostics Natura 2000, les autorisations ministérielles « Site Classé » et l'obtention des financements, les travaux ont eu lieu six ans après.

Comme dans beaucoup de dossiers malheureusement, seule la persévérance permet d'obtenir satisfaction.

Le temps administratif est long, la lourdeur administrative est omniprésente, la sécurité des habitants ne devient plus une priorité pour l'administration !



BAIGNADE INTERDITE !

Cette interdiction s'applique sur toute la commune pour la Loire, l'Allier, le canal
et le plan d'eau communal.

INFORMATION **Dévi**ation

Le Conseil Départemental nous informe qu'un chantier de sécurisation sera entrepris sur la RD 2076 à l'est de SANCOINS avec la création d'un rond-point, la réhabilitation de la déviation de SANCOINS, des carrefours giratoires existants et un aménagement sera fait au carrefour des Grivelles. **La période des travaux sera de mars à juin-juillet.** Ce chantier implique la mise en place d'une déviation par la RD 976 SANCOINS-NEVERS.

Les traversées de LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS et de CUFFY (*la Grenouille et le Guétin*) vont se trouver impactées. De nombreux poids lourds vont emprunter cette déviation.

Vigilance et prudence sont recommandées !

DÉCLARATION DES RUCHERS

Apiculteurs professionnels ou amateurs, les détenteurs de ruches ont l'obligation de les déclarer au Ministère de l'Agriculture. Une contravention sanctionne toute non-déclaration.

Cette obligation prend la forme d'une déclaration annuelle, à effectuer du 1^{er} septembre au 31 décembre de chaque année, mentionnant le nombre et la localisation des ruches.

La déclaration se fait en ligne via le site internet du Ministère de l'Agriculture.

Pour mémoire : les ruches peuplées ne doivent pas être placées à moins de 10 mètres des propriétés voisines ou 20 mètres dans le cas d'habitation ou de de la voie publique. D'autre part, le numéro d'immatriculation NAPI délivré à chaque apiculteur, doit être reproduit sur au moins 10 % des ruches ou sur un panneau lisible du chemin d'accès le plus proche.



- HORAIRES d'OUVERTURE des DECHETTERIES -

➤ TORTERON

lieu-dit PATINGES - ☎ : 06.19.79.16.23

- Lundi	fermé
- Mardi	13 h 30 / 16 h 50
- Mercredi	08 h 30 / 11 h 50
- Jeudi	13 h 30 / 16 h 50
- Vendredi	08 h 30 / 11 h 50
- Samedi	13 h 30 / 16 h 50

➤ LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS

rue Pierre Boucher - ☎ : 06.19.79.16.23

fermé
08 h 30 / 11 h 50
13 h 30 / 16 h 50
08 h 30 / 11 h 50
13 h 30 / 16 h 50
08 h 30 / 11 h 50



Samedi 4 mai 2024

10 h à 17 h

TROC PLANTES VIDE JARDIN



HALTE NAUTIQUE DU GUÉTIN



*Venez échanger plants, outils, graines, conseils...
Des tables et tréteaux seront à votre disposition,
et pour partager un moment convivial,
sur un site exceptionnel, vous pourrez apporter
votre siège et votre pique-nique !*

Préparez vos pots et sachets dès maintenant

Renseignements : Bernadette 06 86 85 87 04



Halte nautique du Guétin MARCHÉ ESTIVAL

*Retrouvez artisans et
commerçants locaux, et
profitez des produits de la région
et flânez dans un cadre idyllique*

Chaque vendredi
31 mai au 30 août 2024
16 h 30 à 20 h

I.P.N.S
NE PAS JETER SUR
LA VOIE PUBLIQUE



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD).

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour tout renseignement :

contacter l'accueil de la mairie

ou le Centre du Service National de Tours/Antenne d'Orléans au 02.38.65.21.83

ou courriel : dsn.csn-trs@sqa.defense.gouv.fr

CALENDRIER des MANIFESTATIONS

- samedi 6 et dimanche 7 avril
 - Rifles – **ASSOCIATION PATRIMOINE HISTORIQUE DE CUFFY**
- samedi 20 avril
 - Soirée moules-frites – **COMITÉ des FÊTES**
- dimanche 21 avril
 - Randonnée « LA GRANDE VADROUILLE »
LES Q FICELES
- samedi 4 mai
 - Troc plantes – vide jardin – halte nautique du Guétin
- samedi 4 et dimanche 5 mai
 - Rifles – **CLUB des SENIORS**
- samedi 22 juin
 - Rallye vélo
 - Fête de la Musique – 20 H 00 terrain de pétanque
COMITÉ des FÊTES
- samedi 29 juin
 - atelier chant – **LA CLÉ DES CHANTS**
 - Récital « YURI KURODA » - Eglise St Maurice – 20 H 00
ASSOCIATION PATRIMOINE HISTORIQUE DE CUFFY



Les associations communales ...

CLUB DES SENIORS

Nos activités se poursuivent les jeudis tous les 15 jours : jeux de société, jeux de cartes, riflettes, goûter ... sont au programme de ces après-midi conviviaux.

Nous organiserons un repas au restaurant « LA GRENOUILLE » le vendredi 19 avril ainsi qu'un pique-nique le 27 juin.

Une sortie est programmée le mardi 21 mai « Au sommet d'un Volcan » dans le Puy de Dôme : ascension en train à crémaillère dans la matinée, déjeuner le midi, suivi d'un après-midi dansant. Cette journée est ouverte aux membres du club mais également aux non adhérents.

Pour plus de renseignements je vous remercie de me contacter au 06.18.06.76.24.

La Présidente, Véronique HURABIELLE

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

2024, année du sport avec les jeux olympiques... Venez pratiquer un sport non-compétitif pour votre bien-être physique, mental et social avec notre club de gymnastique Volontaire de Cuffy !

Le club vient d'organiser sa randonnée pédestre du printemps ce 24 mars.

La saison 2023-2024 s'arrêtera le 24 juin et nous reprendrons les cours le 2 septembre.

Notre assemblée générale se tiendra le 16 septembre.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le bureau :

Bernadette, Brigitte, Catherine, Josette (02 48 80 44 02) ou Martine (02 48 80 41 26).



LA GAULE DE CUFFY

Notre brocante de matériel de pêche a connu son succès habituel : de nombreux visiteurs sont venus dénicher l'objet rare dans une bonne ambiance.

La pêche à l'étang communal est ouverte : à cette occasion, un lâcher de truites (50 kgs) a été effectué. Deux autres auront lieu en avril et début juin à l'occasion de la fête de la Pêche, en plus de l'alevinage de fin d'année 2023.

Vous retrouverez ces informations sur le site de l'association.

RAPPEL : pêche gratuite pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Au canal (lot fédéral), la pêche du carnassier ouvrira le 27 AVRIL prochain.

Salutations halieutiques

Le Président et son équipe

LES Q FICELÉS

De plus en plus de participants aux randonnées, en moyenne plus de 50 marcheurs partagés entre la petite et la grande marche.

Le 4 février dernier a eu lieu l'après-midi dansant, peu de participation des locaux ainsi que des adhérents du club ; dommage car ce fut un après-midi sympathique et très bien animé par C JAZZ.

De nombreuses activités sont en préparation :

- 6-7-8-9 avril : sortie du club à LA SAULAIE (37)
- 14 avril : repas annuel
- 21 avril : Grande Vadrouille (*rando 3 distances*)

Les programmes des randonnées pour 2024 sont accessibles sur le site internet de l'association à l'adresse indiquée ci-après , dans la rubrique « agenda ».

Pour tout contact avec notre association , veuillez vous adresser à :

- M. Gilles ROUX - Président – tél : 06.31.97.79.23
- MM. Daniel LOISEAU et François ZAJEWSKA - vice-présidents
- adresse mail : qficeles@gmail.com
- site Internet : <http://qficeles.e-monsite.com>



SOIRÉE



Moules frites

Le 20 Avril 2024

Centre socioculturel Roland Tiroille à partir de 19h30



Animation

**Mickaël
PIGEAT**



Inscriptions

**Réservation
jusqu'au 13 avril
2024**

au

06.63.56.55.42

Places limitées !

IPNS : ne pas jeter sur la voie publique



Association Parents d'Elèves
CUFFY

Dans le cadre d'un partenariat avec l'école, nous avons organisé un projet pédagogique en lien avec la société astronomique de Bourgogne.



Ainsi, le 16 janvier, Eric Chariot, sous son planétarium itinérant, a accompagné les élèves dans un voyage extraordinaire à travers le ciel. L'azur et le soleil ont fait place à la lune, aux étoiles et aux constellations. Puis, en mode télescope pour zoomer vers le cosmos ; et finir en beauté en jouant les astronautes sur la Lune, sur Mars ou en suivant les sondes spatiales jusqu'aux confins de l'univers.

Une promenade ludique et pédagogique qui a donné un grand sourire d'émerveillement aux petits comme aux grands.

Dimanche 18 février, enfants, parents, familles et amis ont pu partager un agréable moment autour des jeux de société.

L'APE a loué une dizaine de jeux de société à la ludothèque du Centre Social Vertpré, ainsi que plusieurs grands jeux en bois. Les participants ont également apporté des jeux à partager.



Dimanche 24 mars, nous avons organisé notre traditionnel Carnaval ! Après s'être rassemblés au centre socio-culturel, princesses, super-héros et autres créatures ont défilé dans Cuffy. A leur retour, les rires des enfants ont envahi la salle devant le spectacle Ernest'N'Chaud de la Compagnie La Balladingue.

Chacun a pu ensuite se régaler lors du goûter. Merci aux familles qui ont apporté un gâteau à partager et à tous les participants !

Nous remercions la mairie de Cuffy pour la subvention supplémentaire octroyée cette année. Elle a contribué à la réalisation des belles idées de nos membres actifs pour combler les enfants !

Nos prochains rendez-vous

Tombola de printemps avec de nombreux et superbes lots à gagner !

Tirage au sort le **6 mai** !

Buvette à la **kermesse de l'école**



Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Historique de Cuffy et de son Eglise.

ÉGLISE SAINT-MAURICE de CUFFY

SAMEDI 29 JUIN 2024 à 20 h

RÉCITAL EXCEPTIONNEL

YURI KURODA

Violon solo

Née à New York, elle commence ses études de violon à l'âge de cinq ans au « Suzuki Talent Institute » à Kyoto. A neuf ans, elle joue le concerto de Bach avec l'orchestre Concertino di Kyoto.

Elle est lauréate de nombreux concours internationaux ; 1^{er} Grand Prix J.S.Bach, Forum Musical de Normandie, Rodolfo Lipizer (Italie) et plusieurs prix au Japon.

Elle joue notamment avec l'Orchestre Philharmonique du Japon, l'Orchestre Philharmonique de Czestochowa en Pologne, ...

Elle joue sur un violon de A.Guarnerius (1697) aimablement mis à disposition par un mécène japonais.



Entrée 10 €

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU CONFLUENT DE LA LOIRE ET DE L'ALLIER ET DE SES ENVIRONS



CUFFY 2030. C'était comment un saumon Papy ?

Depuis des centaines de milliers d'années, un extraordinaire phénomène se répète, invisible et silencieux, sur notre territoire communal : la migration du saumon de l'Atlantique, sous espèce de Loire-Allier. Les migrations devrais-je dire puisqu'il y a la remontée et la dévalaison, partons à leur découverte !

Les alevins naissent dans les petites rivières et ruisseaux de la tête de bassin de Loire mais surtout de l'Allier. En grossissant, ils passent au stade « tacon » puis « smolt », puis ils entament la descente de la rivière et gagnent l'Atlantique Nord, zone du Groenland où ils vivront et grossiront pendant quelques années.

Au moment de se reproduire, ils entreprennent le chemin inverse, passant de l'eau salée à l'eau douce, ils remontent là où ils sont nés. Comment font-ils pour se repérer ? Faire le bon choix dans les multiples embranchements que sont les confluents ? Mystère !

Comme ils n'ont ni cartes ni GPS, il faut bien supposer qu'ils ont d'autres sens que nous, ou que certains de leurs sens sont plus puissants. Une hypothèse parmi d'autres suggère qu'ils reconnaissent le goût spécifique de leur rivière natale, peut-être dû à la composition en oligoéléments.

Ce merveilleux phénomène, gratuit pour nous, ligériens privilégiés, risque hélas de disparaître dans très peu de temps, notre saumon étant désormais, en situation critique d'extinction. D'années en années le nombre de saumons remontants diminue, nous le savons grâce aux dispositifs de comptage par œil électronique, installés à Decize, Vichy, St Pourçain (à Vichy, de 80 000 par an au début du 20^{ème} siècle, il en est passé en 2015 : 1175, en 2018 : 389, en 2022 : 246, 2023 : 96, et au 15 mars 2024 : 7). On peut, sur son ordinateur consulter gratuitement les relevés en tapant LOGRAMI sur le moteur de recherche, choisir sa station et en apprendre beaucoup sur ce « roi des poissons », tellement abondant autrefois, il paraît que les mariniers refusaient d'en manger plus de trois fois par semaine.

Les raisons de cette extinction ? Il semblerait que nous les humains soyons devenus des experts dans la destruction du vivant, dans l'art de scier la branche sur laquelle nous sommes perchés : la biodiversité.

Les causes sont multiples et presque toujours de notre responsabilité individuelle et collective. Depuis les très nombreux obstacles mis à la remontée des saumons, parfois compensés par des « passes à poissons » (merci à Jacky BENOIT pour la conception de celle du pont-canal), à l'introduction des silures.

Citons aussi la surpêche en mer (pour parfois alimenter les élevages industriels de saumons), le réchauffement du climat, donc de l'eau qui perturbe la reproduction et un nombre impressionnant de polluants (pourtant autorisés à la vente !) de toutes sortes : agricoles, industriels mais aussi domestiques. Polluants dont une trop faible partie de producteurs et de citoyens se passent déjà, prouvant que c'est possible et que ça en vaut le coup !

Car mes chers amis, si stressés, vous avez besoin de vous ressourcer, inutile de sauter dans un avion pour une semaine ou un weekend en Irlande par exemple où les saumons disparaissent aussi. Non, n'aggravez pas encore le phénomène, venez plutôt sur le pont canal, mettez-vous à l'aplomb de la passe à poissons et guettez le passage de nos grands migrants. Même si vous n'en voyez pas, l'observation du mouvement rythmique de l'eau produira le même effet bénéfique : vous avez déjà vu un pêcheur stressé vous ?

F. CRUTAIN